



Compte-Rendu du
Comité Technique
de la Direction
Nationale Garde-
Côtes des Douanes
12 mars 2019

Le Comité Technique du 12 mars 2020 a été présidé par M. DUTHEIL (directeur DNGCD).

L'Administration a en outre été représentée par : M. BALLARIN (Directeur SGCD_MED) – M. FAYOLLET (Directeur SGCD_MMNA) – M. FRANCIERIE (Chef du PSG SGCD_AG) - Mme ROUMÉAU (Cheffe PRH) - Mme MEROI (Cheffe SG) – Mme POUZOLS (SG)

Les OS ont été reconvoquées le 12 mars 2020 afin de se prononcer sur les ER et le PAE DNGCD 2020. Les OS s'étaient en effet unanimement exprimées contre lors du CT précédent.

USD-FO n'a pas tenu de propos liminaires mais a, à l'occasion du vote, réitéré ses propos et maintenu sa position face à un tableau d'ER inchangé qu'elle juge inadapté aux missions garde-côtes des Douanes.

Ce CT a également permis aux OS et à l'Administration d'échanger sur de nombreux sujets ; ci-après, vous voudrez bien trouver l'essence des débats ayant ponctué cette réunion.

■ Le déménagement de Dugny

L'Administration s'était engagée, lors du précédent CT, à communiquer aux OS une fiche d'impact afférent au déménagement de l'unité de Dugny. Situation sanitaire oblige, la visite du site par le directeur de la DNGCD ainsi que la réunion avec le sous-préfet de l'Oise et les représentants de l'agglomération de la région de Compiègne (ARC) a été reportée.

Ce qu'il faut retenir

- le principe de déménagement de l'unité à Compiègne est acquis ;
- le déplacement de l'unité se fera en deux temps :
 - durant les 12-24 premiers mois, les agents de la BSAT seront relogés dans des modulaires loués par l'Administration (selon coût comparatif); cette première période de relogement temporaire doit permettre la construction, sur fonds propres de l'ARC d'un hangar de 800 m2 et d'une zone de vie de 300 m2 qui seraient proposés à la location à l'Administration - le Pôle Immobilier travaille avec l'agglomération et FIN1 à la configuration de ces lieux
- les agents concernés par ce déménagement ont été reçus individuellement par le Directeur. Les personnels de maintenance ont fait part de leur souhait de ne pas rejoindre Compiègne. Une solution pérenne sera apportée à chacun d'entre eux.
- la DG devrait acter en faveur d'un déménagement et non d'une restructuration de l'unité.

Ce dernier point fait encore l'objet de tractations. USD-FO demande que le personnel de l'ET soit restructuré au vu de la décision d'externalisation, à terme, de la maintenance. Le statut d'agent restructuré doit être étudié avec bienveillance et dans un souci d'équité pour les personnels de la BSAT dont certains seront contraints à déménager. Les agents ne doivent pas supporter seule cette situation.



USD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sned.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sned.info - www.fodouanes.fr



L'Administration trouve largement son compte dans ce déménagement (division des coûts par 4 a minima pour des infrastructures dignes d'une base opérationnelles).

Prochaines étapes

- L'Administration va communiquer aux OS les plans détaillés et informations relatives à l'avancement du projet
- L'Administration et les OS se réuniront en CT afin d'acter le transfert de l'unité permettant ainsi de créer des droits pour les personnels concernés

■ **La réforme des groupes marins**

M. DUTHEIL a répondu aux inquiétudes des OS au sujet de la réforme des groupes.

Il a rappelé que la décision de remettre sur la table deux de leurs aspects avait été entérinée; les formations ainsi que les parcours de carrière feront l'objet d'une refonte. Cette dernière sera amorcée lors des Ateliers de Travail dédiés.

Ces derniers devraient permettre à l'EM de formuler à la DG des propositions de modification de ladite réforme.

■ **La charge administrative des unités garde-côtes**

Le PPCI a été chargé de dresser un bilan de la charge administrative qui pèse sur les unités.

Via l'audit des unités, il devra être en mesure de déterminer la nature et le volume de cette dernière. L'analyse de cette photographie permettra de proposer des solutions pérennes et de libérer les opérationnelles de cette charge de gestion.

A la mesure de la surcharge volumétrique de travail viendra s'ajouter une analyse des outils mis à disposition des agents pour assurer ces tâches administratives. Ils sont pour certains d'entre eux obsolètes ou non adaptés aux spécificités aéro-maritimes. Nous cherchons donc des solutions techniques en nous inspirant des pratiques de nos homologues de la sécurité civile ou de la gendarmerie.

En outre, un élève polytechnicien devrait nous rejoindre en septembre : il aura pour mission de proposer des solutions à même de permettre une restitution ample, fidèle et efficace sur la base de fiches de gestion normées et optimisées.

Les OS seront, quoi qu'il en soit, associées à la validation desdites solutions.

■ **Le déploiement FRONTEX du DFP2**

Le déploiement du P2 a été acté dans un contexte migratoire et sanitaire délicat.

Cette décision fait suite à la demande de la Grèce d'être épaulée par les Etats Membres de l'Union. La France - et donc la DNGCD - est liée par la Loi Européenne.

La demande de l'UE a donc trouvé un écho positif : la DNGCD a confirmé, après étude d'impact et concertation, qu'elle était en mesure de répondre à la demande de la Communauté.

Ce qu'il faut retenir

- Le P2 a 10 jours pour rejoindre sa zone d'action. Il sera déployé jusqu'au 6 mai. Les bords seront relevés tous les 15 jours.
- Des renforts du P3 doivent rejoindre l'équipe du P2 à hauteur d'Algésiras pour assurer un tuilage en cascade des agents en matière de secours à migrants. Il rejoindra ensuite sa zone d'action.
- La coordination des missions sera assurée depuis Nantes et Marseille.
- La Turquie a rétabli les contrôles aux frontières et dissuade désormais les migrants de transiter. La volumétrie d'hommes et de femmes à secourir devrait être moins conséquente que prévu.



- Principe de subsidiarité oblige, une assurance rapatriement a été contractée pour chacun des agents engagés dans cette mission.
- Le directeur de la DNGCD devrait se rendre sur place au cours de la mission afin de soutenir les agents mobilisés.
- La chaîne de commandement douanière sera maintenue
- le DFP2 a été catégorisé par FRONTEX dans la même classe que la DF33 - cela implique que les agents à bord n'effectueront que des services de 10h et non des services de plusieurs jours consécutifs.
- le DFP2 évoluera dans un secteur dépourvu d'eaux internationales et devrait être en mesure de rejoindre les terres en 2h maximum.
- les embarcations de migrants que les agents du DFP2 seront amenés à secourir sont de taille moyenne
- une visite du port de Samos est prévue par deux agents du SGCD Nantes avant l'arrivée du P2
- un partenariat entre la DNGCD et le SDIS 13 a été mis en place pour assurer le soutien psychologique des agents engagés en Grèce
- chaque bordée sera composée d'un ou 2 médical 3
- le déploiement du DFP2 en Grèce ne devrait pas avoir de conséquences en matière de suractivité pour les moyens de la façade MMNA

***** Depuis la rédaction de ce CR, LA MISSION FRONTEX DU DFP2 A ÉTÉ ANNULÉE *****

■ Le Chrome-6

Ce qu'il faut retenir

- trois des moyens de la flotte DNGCD ont été testés positifs au Chrome 6 : Toulon, PAP, St Martin
- les visites d'ENERIA se poursuivent afin que l'ensemble des bords fassent l'objet d'un diagnostic. Cette dernière a par ailleurs interrogé CATERPILLAR sur les causes pouvant expliquer la présence de chrome-6 à bord de 3 moyens DNGCD ;
- les mêmes mesures de protection ont été prises pour l'ensemble des bords contaminés : les agents concernés vont être soumis à des tests de dépistage ;
- l'air des moyens contaminés sera testé annuellement ;
- les agents mécaniciens, amenés à travailler en salle des machines, seront suivis médicalement ;
- TOULON - les résultats des tests des agents du DFP3 sont tout à fait rassurants
- PAP - problématique évacuée : le DF44 est à nouveau opérationnelle et la nouvelle vedette devrait être livrée d'ici peu
- St MARTIN - la DNGCD est en attente des résultats d'analyse des agents

■ Le Coronavirus

Le CHSCT du 11 mars a notamment été l'occasion de travailler, en concertation avec deux médecins de prévention, à la déclinaison maritime des mesures de prévention et protection à adopter.

L'EM travaille à la rédaction de fiches réflexes devant permettre aux agents de la DNGCD d'agir à bon escient dans ce cadre sanitaire préoccupant :

- que faire à bord en cas de suspicion de contamination ?
- quelles mesures adopter lors d'opérations de secours ?
- quelle réaction avoir en cas de suspicion de contamination au bureau ?

Autant de questions auxquelles les instructions en cours de rédaction devront répondre.



Ce qu'il faut retenir

- Le principe de précaution ne peut pas conduire à annuler les missions opérationnelles puisque la DNGCD participe à une mission régaliennne de protection des frontières
- Si un agent venait à contracter le COVID-19, la mission serait interrompue

■ **L'indemnité de risque professionnel aérien (IRPA)**

Le directeur de la DNGCD a affirmé ne pas avoir de nouveaux éléments à transmettre aux OS en matière d'IRPA. Il s'est, en outre, engagé à le faire dès que possible, précisant qu'il souhaitait que les discussions entre Administration et OS soient fructueuses et constructives afin de statuer définitivement sur la question.

■ **La prime de lancement DNGCD**

Depuis plusieurs mois, les OS interrogent l'Administration au sujet de la prime promise lors de la préfiguration de la DNGCD aux agents volontaires pour rallier les bancs de la garde-côtes.

Le Directeur n'a semble-t-il pas obtenu de la Directrice Générale de réponse favorable à ce sujet.

■ **Les Effectifs de Référence (ER)**

L'essentiel des propos de l'Administration

- Les effectifs soumis à vote sont des effectifs de référence et non des effectifs réels. Il s'agit d'une photographie de l'existant entériné en CTC lors de la préfiguration de la DNGCD
- Les effectifs réels permettent une souplesse de gestion RH que les effectifs de référence ne permettent pas
- L'Etat Major n'a en aucun cas le droit de créer des ER, enveloppe budgétaire oblige
- Le travail du pôle RH consiste actuellement à jouer, à effectifs constants, sur la fongibilité pour combler les vacances de poste
- L'EM reconnaît que ses services supports sont sur-sollicités et sous-dimensionnés
- Entériner ces ER 2020 permettra de formuler, par la suite, des expressions de besoin en matière d'ETPT selon un format argumenté recevable au niveau ministériel. L'EM de la DNGCD espère ainsi parvenir à une situation soutenable pour tous et ce quotidiennement
- Le redimensionnant des ER par façade et par unité fera l'objet d'un travail concerté entre Administration et OS (point d'intention pour le prochain vote des ER)

L'essentiel des propos des OS

- Lors de la préfiguration de la DNGCD, les besoins en effectifs de référence ont été sous-estimés
- Il existe un manque important d'homogénéité des ER par type d'unités
- Il n'est pas viable, à moyen et long-terme, de combler les vacances de poste en ayant recours à un nombre important de Paris-Spé
- Le manque de personnel garde-côtes a un impact quotidien sur le bien-être au travail d'un nombre important d'agents; il est urgent d'y palier

Le tableau des ER présenté par l'Administration étant identique à celui présenté lors du CT du 18 février, l'ensemble des OS siégeantes ont renouvelé leur vote négatif.



■ Les locaux de l'État-Major

Ce qu'il faut retenir

- Le bâtiment actuellement occupé par l'Etat-Major présente un nombre importants de mal-façons (nombre insuffisant de bips permettant l'accès au parking attenant au bâtiment; absence d'alarme incendie commune à l'ensemble du bâtiment; sol du local à vélo et du rez-de-chaussée glissants; moquettes gondolées etc) auxquelles le bailleur n'entend visiblement pas pallier (silences répétés malgré la multiplication des sollicitations de l'Administration)
- Le projet de location de la surface totale du 4ème étage par la DNGCD stagne, faute de retour du bailleur à ce sujet
- Malgré ces difficultés, le bail qui lie la DNGCD et le bailleur devrait être conduit à son terme
- Une réflexion est en cours au niveau préfectoral au sujet de la construction d'une plateforme havraise qui réunirait affaires maritimes, gendarmerie, marine et douane

■ La prise en charge par l'Administration des recyclages STCW

L'employeur a une obligation de maintien en compétences de ses agents.

Dans ce cadre, les OS ont souhaité savoir s'il était prévu que l'EM prenne en charge les recyclages STCW des agents concernés.

Dubitative, la direction de l'EM s'est engagée à vérifier les obligations de l'Administration en la matière et de revenir vers les OS au plus vite.

■ Vacances de poste aux Antilles VS renforts de l'Armée de l'Air

Plusieurs agents garde-côtes ont fait part aux OS de leur inquiétude quant à la possibilité de voir les équipes en sous-effectifs aux Antilles renforcées par pilotes de l'armée de l'air.

La direction de la DNGCD a démenti et précisé qu'il s'agit seulement d'échanges croisés dans le cadre de leur formation. Ces pilotes ne seront en aucun cas accueillis en tant que renforts et ne seront pas amenés à remplacer nos pilotes douaniers. Cette décision s'inscrit dans un contexte de travail en commun et de coopération.

USD-FO rappelle régulièrement à l'Administration qu'il est indispensable de communiquer en amont de ce type de projet pour que le personnel n'ait pas l'impression d'être quantité négligeable. Ce type d'information, mal interprétée, dans un contexte de manque de personnels, est anxiogène.

■ Les Conseillers de Sécurité aérienne et maritime

L'Etat-Major peine à recruter les deux conseillers de sécurité aérienne et maritime respectivement.

La direction cherche des solutions : elle s'interroge notamment sur la pertinence de recruter des volontaires en interne et de les former.

■ La formation interne de pilotes douaniers

La direction de la DNGCD a été sollicitée par deux marins douaniers détenteurs de brevets de pilotes privés.

La direction s'interroge actuellement sur la possibilité d'assurer leur formation de pilote des douanes en interne.

■ Les pièces détachés_F406

Les OS ont attiré l'attention de la Direction sur les gains budgétaires et temporels qu'il y a à faire en vendant les pièces en l'état plutôt que de les détruire. La Direction y a porté un grand intérêt et à demander à ce qu'un inventaire actualisé de ces pièces lui soit transmis pour étude.



Prochains RDV

- CT dédié au vote du transfert de l'Unité de Dugny (date inconnue pour le moment)
- CT du 25 juin

Pour USD-FO

Claire DENIS (suppléante)



USD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sncd.info - www.fodouanes.fr

